



PAR COURRIEL

Québec, le 8 avril 2020

Monsieur Pierre Walsh
Direction des matières résiduelles
Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
pierre.walsh@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Questions complémentaires du 8 avril 2020 – L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 14 avril 2020 compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, veuillez reprendre le libellé pour la question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Lors des séances publiques tenues à Asbestos en décembre 2019, votre ministère a souligné que présentement aucun critère de qualité de l'atmosphère pour l'amiante n'a été développé au Québec, et ce, pour diverses raisons dont le manque de connaissances des concentrations relatives au bruit de fond (DT1, p. 42). À cet égard, M. François Houle précisait lors de la rencontre intersectorielle tenue le 26 février 2020 que « À l'interne, au Ministère, il y a une mobilisation afin d'acquérir les connaissances spécifiques à l'amiante qui nous permettront d'élaborer ces critères-là » (DT20.1, p. 5).

1. La commission souhaiterait savoir quelles sont les démarches actuellement en cours au MELCC pour cette acquisition des connaissances spécifiques à l'amiante? Est-ce que le Ministère vise des mesures de concentrations d'amiante dans l'air ambiant? Et si oui, dans quelles régions du Québec précisément? Sur une période de combien de temps?
2. Une fois cette acquisition des connaissances complétées, quelles seraient les étapes subséquentes que votre ministère pourrait envisager?
3. Lors de la rencontre intersectorielle, votre ministère et le MSSS avez pris l'engagement suivant : « Tout projet de valorisation des résidus miniers amiantés ne devrait en aucun cas entraîner un dépassement du bruit de fond à proximité du lieu d'émission et/ou aux récepteurs sensibles » (DT21.1, p. 1). Comment votre ministère envisage-t-il le respect de cet engagement et des concentrations du bruit de fond avec l'adoption d'un éventuel critère de qualité de l'air ambiant pour l'amiante?